

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2009**

**COMPTE-RENDU**

---=o0o=---

**1°/ MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PROCEDE A L'APPEL DES  
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Henri LEROY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, Mrs Jacques BERTHELOT, Yves SIMON, Mmes Christine LEQUILLIEC, Josiane GHIBAUDO, M. Rémy ALUNNI, Mme Sandrine CASINELLI, M. Georges LORENZELLI, Mme Sophie DEGUEURCE, Adjoints,
- M. Bruno MUNIER, Mme Claude CARON, M. Jean PASERO, Mme Emilie OGGERO, Mrs Gérald ALLADIO, Pierre DECAUX, Mme Christiane LORIN, M. Guy VILLALONGA, Mme Catherine DESCAMPS, M. Alain AVE, Mme Barbara LAURETTA, Mrs Jean-Pierre ODDES, Jean-Valéry DESENS, Bernard DAVID, Jean-Claude CASTILLO, Mme Chantal MAIMON, Arlette GIORDANO, Claude GANTOIS, Gérard ALUNNI, Hervé LAVISSE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTÉES :**

- Mme Monique VOLFF Conseillère Municipale par Mme Claudie CARON
- Mme Arlette VILLANI, Conseillère Municipale par Mme Sandrine CASINELLI

**ETAIT ABSENTE :**

- Mme Marie-Thérèse SEVILLA, Conseillère Municipale.

**2°/ LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT SE  
REUNIR.**

**3°/ Madame Emilie OGGERO, CONSEILLERE MUNICIPALE EST DESIGNEE SECRÉTAIRE DE  
SÉANCE.**

**JE VOUS DEMANDE DE PROCÉDER A LA LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA  
DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**JE VOUS DEMANDE DE PASSER AU VOTE DE CE PROCÈS-VERBAL.**

**QUI EST VOTE :**

**A L'UNANIMITE**

---o0o---

La crise économique que notre pays a subi au même titre que l'Europe et le monde va engendrer, nous le savons tous, une crise sociale dont nous ne mesurons pas encore totalement les effets.

Certes la France devrait probablement sortir de la récession en 2010.

Cependant dernièrement, aux Etats-Unis, le Président OBAMA s'interrogeait sur la durabilité de la reprise. Il n'excluait pas, en effet, une reprise en W, synonyme de nouvelle rechute économique.

Vous le verrez plus largement à travers le dob qui va vous être présenté, l'ensemble des indicateurs internationaux, nationaux nous enjoignent donc à la prudence.

Ils ne doivent pas cependant paralyser notre action.

Au contraire, si la situation actuelle appelle notre vigilance, elle demande avant tout une mobilisation énergique adaptée.

En cette période de crise, les collectivités territoriales ont en effet un rôle majeur à jouer en terme d'accompagnement de nos concitoyens qui vont connaître des difficultés, en terme de maintien de la qualité des services rendus à la population également, en terme de développement économique enfin.

Pour relever ces défis la ville de Mandelieu la Napoule possède un atout majeur : sa situation financière saine.

Cela résulte de décisions politiques prises dès 1995, en matière de gestion de notre dette, de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une politique d'investissement dynamique.

Pour mémoire en effet, la dette de la commune en 1995 s'élevait à plus de 24 millions d'euros contre à peine plus de 6 millions à fin 2009.

Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt depuis 1997 (hors EHPAD Floribunda). L'encours de la dette pourrait être remboursé en moins d' 1 ans. La situation financière pour une collectivité locale est considérée comme dégradée lorsque ce délai est supérieur à 12 ans.

20 millions en 2009

Ainsi en 2008 la dépense d'équipement par habitant s'élevait à 816 euros alors que la moyenne des communes de même strate est de 292 euros.

Enfin depuis 1997, avec un recours modéré à l'emprunt, en 2008 (3M€) et 2009 (5 M€), nous avons maintenu des taux d'imposition locaux inférieurs à la moyenne des villes des Alpes maritimes tout en assurant une hausse remarquable des investissements.

Je l'ai déjà dit et je le répète nous n'avons pas augmenté nos taux communaux depuis 2002.

Ce qui permet à notre commune et surtout aux mandolociens et napoulois de bénéficier de services publics de qualité tout en supportant une pression fiscale raisonnable.

A savoir :

TEOM : Avec 8.50 %, notre ville est première,  
la 10<sup>ième</sup> ville a un taux à 17,70.

Pourquoi 10<sup>ième</sup>, parce que c'est notre RANG normal de classement dans les Alpes-Maritimes.

TH : 6<sup>ième</sup> avec 14,98%, la 10<sup>ième</sup> Ville se situe à 19,72%.

TP : 5<sup>ième</sup> avec 17,99%, la 10<sup>ième</sup> ville se situe à plus de 24%.

TF B : 13,13%, 6<sup>ième</sup>, la 10<sup>ième</sup> ville se situe à plus de 20%.

TFNB : 10<sup>ième</sup> avec un taux de 17,10 %, la 11<sup>ième</sup> ville se situe à près de 27 %.

En effet, nous avons choisi de faire des économies de gestion. Les services ont réalisé, sous l'autorité des Elus Délégués et de leurs cadres, des efforts considérables. Le nombre d'agents municipaux a été réduit, grâce à une réorganisation des missions et la mise en place de nouvelles technologies.

Ainsi, en 2 ans nous avons réduit les effectifs de près de 40 agents. En outre, nous avons fait des économies importantes sur l'ensemble des frais de fonctionnement mais **sans mettre en cause la qualité des services publics, sans diminuer notre soutien aux personnes en difficulté, ni nos interventions au profit des personnes fragiles isolées comme nos aînés.** Nous avons simplement, toutes et tous, travaillé encore plus.

Cependant, cette année, alors que la crise perdure, les collectivités locales sont confrontées à une série de mauvaises nouvelles qui impacteront de manière significative nos futurs budgets :

- la réforme de la taxe professionnelle est largement engagée : aujourd'hui cette taxe est un impôt local payé par les entreprises. Les collectivités locales maîtrisent le taux. Elles peuvent donc, si besoin, le faire évoluer et percevoir plus de recettes. Demain, elle sera remplacée par une compensation financière de l'Etat. Cette dotation n'évoluera plus en fonction de nos décisions mais essentiellement de celles de l'Etat. Or l'Etat, n'aura pas les moyens de faire évoluer cette dotation, car il est déjà, vous ne l'ignorez pas, très endetté. Cette réforme n'est donc pas, en l'état actuel de sa préparation, une bonne nouvelle pour les Collectivités, par contre excellente pour les Entreprises.

En effet, très vraisemblablement, la Commune ne maîtrisera plus l'évolution de l'essentiel du montant annuel du futur impôt destiné à remplacer la taxe professionnelle en 2011.

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation est également envisagée par le Gouvernement, en 2010 / 2011.

Ces deux impôts locaux représentent 70% de nos recettes de fonctionnement. C'est dire si leur réforme est préoccupante pour nous,

En outre, comme l'ensemble des collectivités, nous ne serons pas épargnés des conséquences liées à la crise actuelle. Nous devons tenir compte de l'ensemble des paramètres pour préparer notre budget.

J'en citerai quelques unes :

- la baisse attendue de certaines de nos recettes (par référence à l'année 2007), dont celles liées aux produits des jeux, (au niveau national la baisse est de -20% en septembre). On observe en effet que la baisse de recettes est stabilisée en 2009. Le produit atteindra le niveau de 2008. Toutefois, l'année 2008 enregistrait une perte importante par rapport à 2007 ;

- Nous observons également la baisse, prévisible, des droits de mutations (- 36 % à fin octobre 2009) due à la crise dans le secteur bancaire et immobilier.

- le maintien minimum des dotations de l'état. Dans son projet de loi pour 2010, l'Etat prévoit une inflation estimée à 1,2 %. Certaines dotations seraient gelées, d'autres maintenus au niveau de 2009. L'évolution moyenne des dotations est évaluée au mieux à + 0,6 %. Cela revient à une diminution des recettes.

doivent tenir compte, au titre de leur propre fonctionnement bien sûr, mais également en termes de projet d'investissement et de réalisations neuves, si nécessaire.

- La création de la Taxe carbone qui touchera nos achats de carburant, de combustible. Elle ne sera pas compensée pour les Communes.

Face à cette situation, j'ai demandé aux services municipaux de poursuivre et d'accentuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en termes de personnel, en termes de gestion courante également, afin de pouvoir remplir les objectifs et orientations suivantes pour 2010.

- **1<sup>ième</sup> Objectif : Maintenir impérativement la qualité des services rendus à nos concitoyens dans tous les domaines : solidarité- éducation –culture sport –cadre de vie.**

Comme je l'indiquais précédemment, depuis 1995, la commune a réalisé d'importants efforts d'investissement destinés à satisfaire les attentes de tous les Mandolociens et Napoulois quels que soient leur âge et ce dans tous les domaines : écoles, crèches, structures d'accueil pour nos aînés, logements pour nos actifs par la politique des PLS, soutien à l'emploi, aide envers les populations les plus fragiles, équipements sportifs et culturels, sécurité, protection, valorisation de notre territoire.

Nous devons maintenir la qualité de vie dans notre commune et la qualité des services publics rendus à nos administrés.

Après la certification qualiville, la récente « Certification norme NF » obtenue par le CCAS, je souhaite voir poursuivre et étendre l'effort à d'autres services municipaux ou dépendant de la ville. Il est ainsi prévu que l'office du tourisme et des congrès obtienne la certification à la norme ISO 14001, synonyme de pratiques professionnelles durables dans tout le processus de l'activité depuis la livraison jusqu'à l'accueil du public, puis le 4<sup>ème</sup> Etoile.

- **2<sup>ième</sup> Objectif : Mise en œuvre des actions de notre Agenda 21.**

Il convient de trouver l'équilibre entre développement, solidarité et protection de nos ressources.

C'est le sens même du développement durable.

de notre projet municipal pour les 5 prochaines années.

L'agenda 21 est en effet l'engagement majeur de notre mandat. Il a pour objet d'adapter le développement communal à un nouveau modèle de croissance, fondé sur le développement durable. Il doit intégrer les 3 piliers : économie, solidarité, environnement.

A ce titre je vous rappelle que nos concitoyens ont été amenés au cours de cette année à se prononcer sur les grandes orientations de notre agenda 21. Dès lors, nous leur présenterons le contenu précis des 187 actions lors d'une journée spéciale, qui se déroulera le 27 novembre au CEC.

En 2010, le projet de budget intègre la mise en œuvre plus de 40 actions de l'AGENDA 21. Elles seront engagées dès après le vote du budget. Le budget sera désormais présenté au conseil municipal en mentionnant les actions de l'AGENDA 21 qu'il intègre.

Pour reprendre les 3 piliers du développement durable,

le dynamisme économique de notre commune est intimement lié à la richesse de notre territoire dans sa dimension environnementale et touristique.

- Un des meilleurs exemples de cette dimension reste l'accompagnement du développement du secteur phare de la collectivité : le tourisme.
- Le nouveau centre expo congrès témoigne de l'engagement résolu de notre collectivité dans le développement identitaire de notre territoire.
- Cet outil vise à développer notre activité en dehors de la saison touristique proprement dite. Il est de ce fait un vecteur important, incontournable du développement d'emplois pérennes puisqu'il favorisera l'étalement de la saison sur toute l'année, contribuant à développer le nombre d'emplois également à l'année.

L'agenda 21 c'est aussi notre cadre de vie, la protection de nos ressources.

Nous devons poursuivre en 2010 nos programmes en matière de prévention des inondations et incendies. Cette politique a montré son efficacité lors des événements dramatiques de septembre. Nous devons également veiller à la valorisation de notre territoire à travers des aménagements paysagers.

L'agenda 21, c'est également la solidarité envers les plus fragiles et la mise œuvre d'un projet de veille sanitaire territoriale pour nos aînés.

permis de conduire social pour aboutir sur les déplacements indispensables afin de trouver du travail, notamment pour les jeunes.

Grâce à la mobilisation de tous élus et services, nous nous attacherons avec rigueur et détermination à remplir ces objectifs, dans l'intérêt de tous les Mandolociens et Napoulois .

Nous avons fait face à la crise financière. Or aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation qui tarde à s'améliorer. Le contexte dégradé des finances de l'Etat, les projets de réforme des impôts locaux, nous conduisent même à envisager une perte de maîtrise de nos recettes. Or, face à des recettes en diminution pour certaines, peu évolutives, pour d'autres, nous devons faire des choix.

Il nous faut en effet choisir entre maintien du niveau des services publics que nous offrons à nos concitoyens et diminution. Il nous faut choisir entre maintien de notre patrimoine, nos routes, nos écoles, nos bâtiments publics, la qualité de l'environnement, en investissant régulièrement ou de ne rien faire et assister à une lente dégradation de notre patrimoine.

En 1995, lors de notre arrivée aux commandes de la cité, nous avons trouvé un patrimoine délaissé, il nous a fallu des années pour le remettre à niveau.

Aujourd'hui, il nous faut maintenir et poursuivre nos efforts pour au moins stabiliser, voire améliorer encore la qualité des prestations que nous offrons à nos concitoyens sous peine de dégradation évidente.

Aussi, pour 2010, nous allons tirer sur notre capacité d'emprunt, puisque notre taux d'endettement est très largement inférieur aux villes de même strate, pour 5,5 M€ et les taux communaux subiront une augmentation de la manière décrite ci-après :

Nous avons décidé de réajuster les taux des impôts locaux qui n'avaient pas bougé depuis 2002 subissant l'augmentation du coût de la vie évaluée à près de 16% entre 2002 et 2009, autant de perte en Recettes de fonctionnement pour le Budget de la Collectivité.

	2002	2009	2010
Taxe d'habitation	14,98 %	14,98 %	16,48 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,13 %	13,13 %	14,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17,10 %	17,10 %	18,81 %

Ces évolutions nous permettront de dégager des marges d'action pour continuer essentiellement à entretenir, voire améliorer notre patrimoine. Il en va de notre responsabilité d'Elus que de se donner les moyens de maintenir un patrimoine, des services de grande qualité, auxquels nos concitoyens tiennent comme nous d'ailleurs.

Je vous remercie et je passe maintenant la parole au Rapporteur de la 1<sup>ère</sup> Délibération.

---o0o---

**1ERE DELIBERATION :**  
**FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DU CENTRE EDEN PARC**

La Commune souhaite louer les 12 chambres situées au 2<sup>ème</sup> étage du Centre Eden Parc.

Cette location interviendra pour des activités d'intérêt général, notamment à l'occasion des rencontres scolaires réalisées avec les villes jumelées et notre commune.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les prix de locations desdites chambres.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu les interventions de : Mme MAIMON et de Mme ROBORY-DEVAYE,**

**Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,**

**FIXE** les tarifs de location des chambres situées au deuxième étage du Centre Eden Parc.

**2EME DELIBERATION :**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

La Décision Modificative N°2 de l'exercice 2009 du Budget Annexe de l'Assainissement retrace tant en dépenses qu'en recettes le réajustement de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire en cours.

Le document présenté d'un montant total de 799 195,12 € s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la manière suivante pour chacune des deux sections :

Fonctionnement : 0,00€  
Investissement : 799 195,12€

Il est proposé au Conseil Municipal D'ACCEPTER les ajustements de crédits proposés et d'ADOPTER la Décision Modificative N° 2 du Budget Annexe de l'Assainissement de l'exercice 2009.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**ACCEPTTE** les ajustements de crédits proposés et adopte la décision modificative N° 2 du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2009.

## **DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL**

La Décision Modificative N°3 de l'exercice 2009 du Budget Principal retrace tant en dépenses qu'en recettes le réajustement de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire en cours, et notamment les opérations d'intégration de fin d'année.

Le document présenté d'un montant total de 889 826,59 € s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la manière suivante pour chacune des deux sections :

Fonctionnement : 0,00 €  
Investissement : 889 826,59 €

Il est proposé au Conseil Municipal D' ADOPTER la Décision Modificative N° 3 du Budget Principal de l'exercice 2009.

**LE CONSEIL, Après avoir entendu les interventions de :**

**M. DAVID, Mme ROBORY-DEVAYE et de M. Le Maire,**

**Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** la décision modificative N° 3 du budget principal de l'exercice 2009.

### **4EME DELIBERATION :**

#### **RESEAU DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS PUBLICS DE CANNES – LE CANNET – MANDELIEU-LA NAPOULE (SITP) – PROGRAMMATION DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

Le PDU du SITP, approuvé le 11 Mai 2004, précise la mise en œuvre d'un réseau de TCSP sur la base de deux lignes dont les tracés sont situés sur les axes majeurs de l'agglomération Cannes Le Cannet Mandelieu La Napoule.

Le SITP a donc décidé de réaliser une infrastructure de transport collectif, en moitié routier sur les deux axes préconisés, et d'y mettre en place un bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Cette opération doit faire l'objet d'une concertation préalable à l'initiative du SITP, après avis des communes concernées par les opérations de travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur les modalités de concertation.

**LE CONSEIL, Après avoir entendu les interventions de :**

**Mme GIORDANO et de Mme ROBORY-DEVAYE,**

**Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,**

**EMET** un avis favorable sur les modalités de concertation.

### **5EME DELIBERATION :**

#### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2007/2008 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES JEUX**

Dans le cadre des Délégations de Service Public, le Conseil Municipal examine, chaque année, le Rapport d'Activité du Délégué, après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Rapport d'Activité de la Délégation de Service Public des Jeux pour l'année 2007/2008.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le rapport annuel du Casino pour l'exercice 2007/2008

## **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT OUEST**

Par ce premier bilan d'activités pour l'année 2008, le Syndicat Mixte du SCOT Ouest rend compte de ses actions et réalisations définies le 3 Juin 2008, date de sa création.

Il sera proposé au Conseil Municipal de prendre acte du Rapport Annuel d'Activité 2008 du Syndicat Mixte du Scot Ouest.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**PREND ACTE** du Rapport Annuel d'Activité 2008 du Syndicat Mixte du Scot Ouest.

## **7EME DELIBERATION : VENTE DE 2 PARCELLES COMMUNALES AUX NOUVEAUX CONSTRUCTEURS**

La Commune est propriétaire de parcelles de terrain pour 5 405 m2 qui sont actuellement occupés respectivement par le Centre des Jeunes et la Halte Garderie « les Pitchounets », qu'elle envisage de vendre.

En effet, la Commune a engagé une réflexion pour regrouper ces structures sur le site actuel du C.L.S.H.

Aussi, après une consultation de promoteurs, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'offre de la société les « Nouveaux Constructeurs » au prix de 3 000 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera rédigé par Maître VARENGO et d'engager au préalable la nécessaire désaffectation et un déclassement des biens à aliéner.

**LE CONSEIL, Après avoir entendu les interventions de :**

**M. DAVID, M. BERTHELOT, Mme GHIBAUDO, Mme ROBORY-DEVAYE et Mme LEQUILLIEC**

**Et après en avoir délibéré,**

**PAR 26 VOIX POUR**

**PAR 6 VOIX CONTRE**

**(Mrs DAVID, CASTILLO, Mmes MAIMON, GIORDANO, M. GANTOIS, M. Gérard ALUNNI)**

**ACCEPTE** l'offre de la société les « Nouveaux Constructeurs » au prix de 3 000 000 euros et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

## **8EME DELIBERATION : RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLE « ILOT CASINCA » - CONCERTATION PUBLIQUE**

La Ville a engagé une importante opération de renouvellement urbain sur l'îlot dit « La Casinca » visant à la création d'une véritable centralité.

Avec l'aide de l'EPF PACA, et après une consultation de promoteurs, le projet de la Société EFFAGE a été retenu en Avril 2008.

Il convient aujourd'hui, avant de lancer le dossier de Déclaration d'Utilité Publique, de définir les modalités de concertation avec le public, afin de présenter le projet global de restructuration de l'îlot et des voiries.

**LE CONSEIL, Après avoir entendu les interventions de :**

**M. GANTOIS, Mme ROBORY-DEVAYE, M. BERTHELOT, M. MUNIER,  
M. Le Maire et M. DECAUX,**

**PAR 26 VOIX POUR**

**PAR 6 VOIX CONTRE**

**(Mrs DAVID, CASTILLO, Mmes MAIMON, GIORDANO, M. GANTOIS, M. Gérard ALUNNI)**

ADOPTÉ le principe de concertation publique et ses modalités dans le cadre du projet de restructuration du Centre Ville

**9EME DÉLIBÉRATION :**

**DEMANDE DE DENOMINATION DE LA VILLE DE MANDELIEU-LA NAPOULE EN « COMMUNE TOURISTIQUE »**

La loi n° 2006-437 du 14 Avril 2006 et le Décret n°2008-884 du 2 Septembre 2008 sont venus modifier le régime du classement touristique des communes. La ville de Mandelieu la Napoule est concernée par cette modification dans la mesure où elle a été classée en station balnéaire par Décret du 12 juillet 1962.

Les nouveaux textes organisent le dispositif de classement en deux étapes et distinguent désormais la demande de dénomination de «Communes touristiques» d'une part et le classement de la Commune en « Station de tourisme » d'autre part.

La dénomination de « commune touristique » est désormais décidée par arrêté préfectoral, pour une durée de 5 ans et le classement de la commune en « station de tourisme » sera décidé par décret pour une durée de 12 ans.

Il convient donc de solliciter la demande de dénomination de la ville de Mandelieu-La Napoule en « commune touristique ».

**LE CONSEIL, Après avoir entendu les interventions de :**

**M. LAVISSE, M. le Maire, Mme LEQUILLIEC et Mme MAIMON,**

**Et après en avoir délibéré,**

**PAR 29 VOIX POUR**

**PAR 2 VOIX CONTRE (Mmes MAIMON et GIORDANO**

**Et 1 ABSTENTION (M. LAVISSE)**

**SOLLICITE** la demande de dénomination de la ville de Mandelieu-La Napoule en « commune touristique ».

**10EME DÉLIBÉRATION :**

**APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LES ORGANISATEURS DU TRAIL DES BALCONS D'AZUR**

La Ville de Mandelieu-la Napoule accueillera le Trail des Balcons d'Azur le 24 et 25 avril 2010. Cette manifestation sera co-organisée par les Associations « El Nino » et « CG Sport Event ».

Les Fonds recueillis au cours de cette manifestation par les Organisateurs seront destinés à l'achat de matériel médical, scolaire et de jouets pour des actions humanitaires dans le monde entier.

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver le déroulement du Trail des Balcons d'Azur sur le territoire de la commune ainsi que l'occupation gratuite du domaine public pour le déroulement de cette manifestation.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le déroulement du Trail des Balcons d'Azur sur le territoire de la commune ainsi que l'occupation gratuite du domaine public pour le déroulement de cette manifestation.